



Association - LOI DU 1er JUILLET 1901

# PROCES VERBAL REUNION PREPARATOIRE AUX CINQUANTE ANS

**Le Samedi 20 Février, 10 heures 00, à La Crèche**

## Représentants de l'ASSNR :

Monsieur BOINOT Jérôme

Monsieur PETIT Bastien

Monsieur COTTANCEAU Mickaël

**Président**

**Secrétaire**

**Trésorier adjoint**

## Représentants des Clubs de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre :

Monsieur BARRAULT Gilbert

Monsieur BOURDIN Laurent

Monsieur DERAY Jean-Philippe

Monsieur LEYMARIE Pascal

Madame GARREAU Cathy

Monsieur PELLETIER Romain

Monsieur POTREAU Romaric

Monsieur VERGNE Yves

**Président de l'US Pamproux**

**Président de l'US Pays Maixentais**

**Président de l'AS Augé-Azay-le-Brulé**

**Président du SEP La Concorde Exireuil**

**Secrétaire de l'US Créchoise**

**Représentant de l'AR Cherveux**

**Représentant du FC Sainte Eanne**

**Président de l'US Créchoise**

Monsieur le Président remercie les Présidents de clubs qui sont présents ce samedi matin, il regrette que le club de Souvigné Saint-Martin ne soit pas représenté aujourd'hui. Il tient également à remercier tout particulièrement le club de l'US Créchoise et son Président, Monsieur Yves VERGNE, pour la mise à disposition de la Salle de Réunion du Stade George GROUSSARD.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Retour sur la réunion du Samedi 5 Décembre 2015**
- 2. Présentation du planning de la journée**
- 3. Présentation du règlement du Tournoi**
- 4. Tirage au sort**

## 1. Retour sur la réunion du Samedi 5 Décembre 2015

Monsieur le Président propose de relire le procès-verbal de la réunion du 5 décembre. Les représentants des clubs annoncent avoir bien reçu leur exemplaire. Dans un esprit de synthèse, Monsieur le Président relève les principales remarques formulées :

- Proposition d'associer les arbitres des clubs
- Réserve sur l'adhésion des clubs en cas de temps de jeu limité
- Proposition d'organiser une phase de poule dès le matin
- Proposition d'organiser le tirage au sort avant le tournoi pour plus de facilité

Monsieur le Président annonce que ces différentes remarques ont bien été prises en compte. L'objectif de cette réunion est de présenter une nouvelle formule du Tournoi plus en accord avec les demandes et les contraintes de chacun.

## 2. Présentation du planning de la journée

Le Conseil d'Administration de l'ASSNR a choisi de prendre en compte au maximum les remarques faites durant la réunion du 5 décembre et donc de donner une place plus importante au jeu.

08:00:00	Ouverture des Vestiaires 8:15	
08:30:00		
09:00:00	Match 1 – Poule A	Match 1 – Poule B
09:24:00	Match 2 – Poule A	Match 2 – Poule B
09:48:00	Match 3 – Poule A	Match 3 – Poule B
10:12:00	Match 4 – Poule A	Match 4 – Poule B
10:36:00	Match 5 – Poule A	Match 5 – Poule B
11:00:00	Match 6 – Poule A	Match 6 – Poule B
11:24:00	Fin des matchs	
11:30:00	PAUSE DEJEUNER 11:30 – 13:30	
12:00:00		
12:30:00		
13:00:00		
13:30:00	Demi-finale 1	
14:00:00	Demi-finale 2	
14:30:00	Match pour la 7ème place	
15:00:00	Match pour la 5ème place	
15:30:00	Petite finale	
16:00:00	Finale	
16:30:00	Fin des matchs 16:30	
17:00:00	Remise des récompenses	
17:30:00	16:45 – 17:45	
18:00:00	Clôture Buvette 18:30	
18:30:00		

Le Tournoi Intercommunal du Haut-Val-de-Sèvre prévoit désormais une phase de poule qui se déroulera le matin sur les stades de Sainte-Néomaye et de Romans. Les équipes disputeront durant la journée entre 4 et 5 rencontres de 24 minutes pour un temps de jeu total compris entre 96 et 120 minutes. Les équipes pourront être contraintes d'enchaîner deux matchs durant la phase de poule.

Les représentants des clubs notent que le planning du matin semble assez contraignant, Monsieur Bastien PETIT leur annonce qu'un délai supplémentaire d'environ 45 minutes est prévu. L'objectif est que les joueurs et dirigeants soient présents à 12 heures 15, à Sainte-Néomaye, pour le Baptême du Stade Alcide Barillot.

Les représentants des clubs présents valident le planning de la journée à l'unanimité.

### 3. Présentation du règlement du Tournoi

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bastien PETIT, Secrétaire général de l'ASSNR afin de présenter les modifications apportées à la première version du règlement du Tournoi Intercommunal de Haut-Val-de-Sèvre.

L'article 2 concernant la désignation du club organisateur est modifié afin de privilégier le volontariat.

L'article 6 concernant le règlement sportif du Tournoi est modifié pour que l'arbitrage soit assuré par les arbitres officiels licenciés des clubs participants.

L'article 8 concernant la formule du Tournoi est modifié afin de prendre en compte la phase de poule et la phase finale.

L'article 9 concernant la durée des rencontres est modifié.

Les représentants des clubs valident à l'unanimité cette seconde version du règlement. Elle sera transmise pour validation à la Commission sportive du District de Football des Deux-Sèvres.

### 4. Tirage au sort

Le Tirage au sort est effectué par Madame Cathy GARREAU, Secrétaire de l'US Créchoise, sous l'œil attentif des représentants des clubs.

<b>Poule A : Stade de Sainte-Néomaye</b>	<b>Poule B : Stade de Romans</b>
US Créchoise	AR Cherveux
USF Pamproux	FC Ste Eanne
SEP La Concorde Exireuil	AS Augé Azay-le-Brulé (ASAA)
AS Sainte-Néomaye Romans (ASSNR)	US Pays Maixentais (USPM)

Le planning prévisionnel des matchs sera donc le suivant :

	<b>Stade Alcide Barillot, Ste Néomaye</b>		<b>Stade Paul Drevin, Romans</b>	
<b>09H00</b>	US Créchoise	USF Pamproux	AR Cherveux	FC Ste Eanne
<b>09H24</b>	SEP Exireuil	ASSNR	ASAA	USPM
<b>09H48</b>	US Créchoise	SEP Exireuil	AR Cherveux	ASAA
<b>10H12</b>	USF Pamproux	ASSNR	FC Ste Eanne	USPM
<b>10H36</b>	US Créchoise	ASSNR	AR Cherveux	USPM
<b>11H00</b>	USF Pamproux	SEP Exireuil	FC Ste Eanne	ASAA

## **5. Conclusion**

Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour l'intérêt des échanges, un procès-verbal de la réunion, accompagné du règlement du tournoi et du planning des matchs, sera adressé prochainement à l'ensemble des clubs de la Communauté de Communes.

Plus aucune question n'étant soulevée la réunion est levée à 11 heures 00 avec le partage du verre de l'amitié.

**Monsieur BOINOT Jérôme**  
**Président**

**Monsieur PETIT Bastien**  
**Secrétaire Général**